



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 02303

Numéro SIREN : 351 497 649

Nom ou dénomination : MAZARS

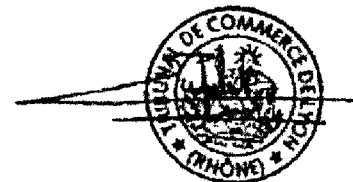
Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2016 sous le numéro de dépôt A2016/013856



4725847

**Dénomination :** MAZARS  
**Adresse :** 131 boulevard Bataille de Stalingrad "Le Premium"  
69100 Villeurbanne -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1989B02303  
**n° d'identification :** 351 497 649  
**n° de dépôt :** A2016/013856  
**Date du dépôt :** 18/05/2016

**Pièce :** Extrait de procès-verbal du conseil  
d'administration du 18/03/2016



4725847

**MAZARS**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 5 986 008 euros**  
**Siège social : 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad**  
**« Le Prémium »**  
**69100 VILLEURBANNE**  
**351 497 649 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 18 MARS 2016**

**DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL.**

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Frédéric MAUREL occupe actuellement les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la Société conformément à l'article 16 des statuts rappelé ci-après :

**ARTICLE 16 –ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

« Administration de la société

La société est gérée par un Conseil d'administration dont le Président pourra, selon l'option exercée dans les conditions prévues aux présentes statuts, cumuler ou non ses fonctions avec celles de Directeur Général. A défaut le conseil désignera un Directeur Général éventuellement assisté d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. »

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique toutefois qu'il désire conserver ses fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement pour les fonctions de Président du conseil d'administration.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Alain CHAVANCE, administrateur de la Société, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité des administrateurs présents, Monsieur Alain CHAVANCE, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Frédéric MAUREL, démissionnaire, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019.

Monsieur Alain CHAVANCE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

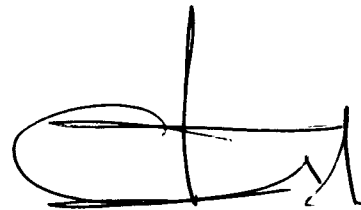
En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Alain CHAVANCE organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **CONFIRMATION DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil confirme à l'unanimité des administrateurs présents les fonctions de Monsieur Frédéric MAUREL en sa qualité de Directeur Général.

Le Conseil rappelle que Monsieur Frédéric MAUREL avait été renouvelé dans sa fonction de Directeur Général par un conseil en date du 11 avril 2014, pour assumer la direction générale de la Société et qu'il continuera à jouir des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Alain CHAVANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Chavance', written in a cursive style.